

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 02450

Numéro SIREN : 339 610 669

Nom ou dénomination : A.DE.BAT.

Ce dépôt a été enregistré le 09/12/2019 sous le numéro de dépôt 52374

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code Général des Impôts)				IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 2019	
Exercice ouvert le		01012018		et clos le		31122018	
Régime simplifié d'imposition				☒			
Régime réel normal				☐			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe							
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre							
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE			
Désignation de la société :				- 9 DEC. 2019			
A.DE BAT 97 Avenue Aristide Briand 92120 MONTRouGE				DEPOT N° 52374			
SIRET		33961066900048		Ancienne adresse en cas de changement :			
Adresse du principal établissement :				97 Avenue Aristide Briand 92120 MONTRouGE			
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
				SIRET			
B ACTIVITE							
Activités exercées		PLOMBERIE CHAUFFAGE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	
		Bénéfice imposable à 15%				9 295	
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15%				Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprise nouvelle, art.44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes		☐	
Entreprise nouvelle, art.44 septies		☐		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies		☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		☐		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		☐	
Société d'investissement immobilier côtée		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art.244,quater X ☐							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice du formulaire n°2065)							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%							
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065)							
1. Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :							
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258, indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de l'entité désignée :							
				N°			
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258 par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de la société tête de groupe :				N°			
G SI L'ENTREPRISE UTILISE UNE COMPTABILITÉ INFORMATISÉE, COCHEZ LA CASE ☒							
Dans ce cas, nom du logiciel utilisé EBP COMPTABILITE							
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarer et les notices des liasses fiscales sur www.impots.gouv.fr							
Noms et adresses :							
Du professionnel de l'expertise comptable : SARL Cabinet SLA, 56 Rue de Bercy 75012 PARIS, Tel. 01 43 47 17 17							
Du conseil :							
Du CGA ou du viseur conventionné :							
N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur :							
CGA/OMGA ☐		Viseur conventionné ☐		Identité du déclarant :			
				Date: 03052019 Lieu: MONTRouGE			
				Qualité et nom du signataire: M SICLIER Laurent, PRESIDENT			
				Signature:			

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation de ce taux entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n°2065, à la rubrique "Nouveautés").



[illegible]

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit

(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse du principal établissement		Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)
A.DE.BAT 97 Avenue Aristide Briand 92120 MONTRouGE		
N° SIRET du principal établissement	Code APE	
33961066900048	4391B	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058 A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033 B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 591)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WW et XB)	

II. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 x durée de l'exercice (en mois) / 12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
Total lignes h à k		

III. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL	
Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n° 2065	

IV. PLUS-VALUE NETTE À LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19 %	
Total des lignes (d-j-k), report du cadre C-2 de l'imprimé n° 2065	

(1) La plus-value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun.

(2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus-value nette à long terme de l'exercice.

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Répartition du capital

(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

Néant☐

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ			
Désignation de la société et adresse du principal établissement		Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)	
A.DE.BAT 97 Avenue Aristide Briand 92120 MONTRouGE			
N° SIRET du principal établissement	Code APE		
33961066900048	4391B		

I. PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société mentionnée colonne (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

II. PARTICIPATIONS DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

III. MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération (1)	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

(1) Cession, souscription de capital, annulation, rachat.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise		A.DE.BAT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		97 Avenue Aristide Briand 92120 MONTROUGE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		33961066900048		Néant *		☐	
				Exercice N clos le		31122018	
				N-1		31122017	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
				Net		Net	
				3		4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC			
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		1054058	
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		365293077157574789	
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		6984360592925116348	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		180581805817528	
	TOTAL (II)	BJ		BK		1349701019043306738723	
	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		482534825356839
En cours de production de biens		BN		BO			
En cours de production de services		BP		BQ		27487	
Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
Marchandises		BT		BU			
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY		64317469769573405690485	
Autres créances (3)		BZ		CA		768357683556019	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE			
DIVERS	Disponibilités	CF		CG		1386921386922782	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		346393463987780	
	TOTAL (III)	CJ		CK		94159369769871824921392	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		1A		1076564171673904891960115	
	Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	
	(3) Part à plus d'un an :					CR	
	Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise			A.DE.BAT		Néant * ☐	
			Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 148 000)		DA	148 000	148 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC			
	Réserve légale (3)		DD	14 800	14 800	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	11 796	6 162	
	Report à nouveau		DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	8 556	5 634	
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées*		DK			
	TOTAL (I)		DL	183 152	174 596	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
Avances conditionnées		DN				
TOTAL (II)		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP			
	Provisions pour charges		DQ			
	TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	7 184	63 049	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	1 271	22	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	73 344	24 789	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	417 765	512 608	
	Dettes fiscales et sociales		DY	158 155	152 989	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ			
	Autres dettes		EA	1 132	435	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	62 887	31 627	
TOTAL (IV)		EC	721 739	785 519		
Ecart de conversion passif* (V)		ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	904 891	960 115		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*		EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	648 395	760 730
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	7 184	63 049

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise :		A.DE.BAT						Néant *	☐	
		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF				
		FG	2 847 705	FH		FI	2 847 705	3 264 491		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 847 705	FK		FL	2 847 705	3 264 491		
	Production stockée*					FM	(27 487)	(16 111)		
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO		1 000		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	88 698	24 321		
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	6		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 908 919	3 273 708		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
Variation de stock (marchandises)*					FT					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	449 543	572 133			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	8 586	19 050			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 427 637	1 647 946			
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	39 893	31 467			
Salaires et traitements*					FY	614 861	732 317			
Charges sociales (10)					FZ	347 522	255 147			
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	12 384	15 020	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
Autres charges (12)					GE	2 544	2 931			
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 902 970	3 276 010			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	5 949	(2 302)			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
	Total des produits financiers (V)					GP				
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 253	380		
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
	Total des charges financières (VI)					GU	1 253	380		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(1 253)	(380)			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	4 696	(2 682)			

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2019

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : A.DE.BAT										Néant * ☐			
										Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*									HB		15 583	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	7 851		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	7 851	15 583	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	3 991	7 267	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6ter)									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	3 991	7 267	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)										HI	3 860	8 316	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices* (X)										HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 916 770	3 289 291	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	2 908 214	3 283 657	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)										HN	8 556	5 634	
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY			
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier* - Crédit-bail immobilier								1G			
										HP	32 464	43 468	
										HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	88 698	24 321	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	263	20	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives				A6		obligatoires	A9				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N		
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
	AMENDES ET PENALITES										1 430		
	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR SINISTRE										1 500		
	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATION DE GESTION										1 061		
	TRANSFERT DE CHARGES EXCEPTIONNELLES												7 851
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2019

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :A.DE.BAT

Néant *☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		C'ontécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	10 540	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	32 812	KT		KU	3 717
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	23 411	KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	154	KZ		LA	2 326
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	43 952	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	100 328	LO		LP	6 043	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	17 528	1U		1V	530		
TOTAL IV				LQ	17 528	LR		LS	530		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	128 397	ØH		ØJ	6 573		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1				4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	10 540	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	36 529	ML	
		Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	23 411	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	2 480	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS		MT	43 952	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	106 372	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	18 058	2G		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	18 058	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	134 970	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.DE.BAT										Néant * ☐						
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN							
TOTAL I																
Autres immobilisations incorporelles			PE	10 482	PF	58	PG		PH	10 540						
TOTAL II																
Terrains			PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ								
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU								
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY								
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	28 023	QA	2 749	QB		QC	30 771						
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	21 818	QE	583	QF		QG	22 400							
	Matériel de transport	QH	154	QI	2 480	QJ	154	QK	2 480							
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	29 197	QM	6 515	QN		QO	35 712							
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT								
TOTAL III			QU	79 191	QV	12 326	QW	154	QX	91 363						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)			ØN	89 674	ØP	12 384	ØQ	154	ØR	101 903						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice								
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel									
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incor- porelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales,agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL					NM					NO				
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		
CADRE C																
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8					
Primes de remboursement des obligations								SP			SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : A.DE.BAT							Néant * ☐			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D		
		6E		6F		6G		6H		
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
		9U		9V		9W		9X		
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	69 769	6U		6V		6W	69 769	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III		7B	69 769	TY		TZ		UA	69 769
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	69 769	UB		UC		UD	69 769
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF					
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.										
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

DGFIP N° 2057 2019

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise :				A.DE.BAT				Néant * ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	18 058	UV		UW	18 058			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	83 818	83 818						
	Autres créances clients		UX	559 356	559 356						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY	3 739	3 739						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	26 375	26 375						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	22 666	22 666						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	15 186	15 186						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	8 869	8 869						
	Charges constatées d'avance		VS	34 639	34 639						
	TOTAUX			VT	772 707	VU	754 648	VV	18 058		
	RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	7 184	7 184						
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	417 765	417 765							
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	73 193	73 193							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	83 863	83 863							
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 099	1 099							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 271	1 271							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 132	1 132							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	62 887	62 887							
TOTAUX			VY	648 395	VZ	648 395					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	1 271		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

[illegible]

DIVERS À DÉDUIRE (détail de la rubrique XG sur 2058-A)	
Libellé	Montant
CICE	22 666
TOTAL	22 666

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2019

Désignation de l'entreprise : A.DE.BAT				Néant * ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	458 796	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)			K6	458 796	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	9 295	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	468 091	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 2 du CGI*			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN		YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

11

TAB

LEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2019

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : A.DE.BAT															Néant * ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	5 634			ZD	5 634							
	Prélèvements sur les réserves			ØE				ZE								
							ZF									
	TOTAL I			ØF	5 634			ZG								
							Report à nouveau (N B : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	5 634						
							TOTAL II									
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7		)	YQ		43 468							
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS									
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	882 294	1 129 878							
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	115 299	)	XQ	119 173	151 886							
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	112 424	64 474							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	13 296	21 682							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV									
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		)	ST	300 449	280 026							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	1 427 637	1 647 946							
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	2 148	2 049							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS		)	9Z	37 745	29 418							
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	39 893	31 467							
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	284 660	319 187							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	336 514	394 530							
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année précédente) *						ØB	628 914	627 331							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%	%						
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0			ZR					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL							
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC							
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO							
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise :		A.DE.BAT				Néant * ☐	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
	Cadre B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)		(A)	(B)	(C)		
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % (11)							

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise :		A.DE.BAT		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant *	☐
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)							
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Imposition répartie							
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
	sur 10 ans						
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)						
	TOTAL 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1					
		N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1					
		N-2					
		N-3					
		N-4					
		N-5					
		N-6					
		N-7					
N-8							
N-9							
TOTAL 2							
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport. ☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)							
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A.DE.BAT

● Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

● Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ● ou 12,80 % ●

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ● *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ● *

Néant * ☐

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % 2	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) 3	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) 4	À 15 % Ou À 16,5 % (1) 5		
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N° 2059-D 2019

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A.DE.BAT

Néant * ☐

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : A.DE.BAT				Néant * ☐	
Exercice ouvert le : 01012018		et clos le : 31122018		Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	17
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	2 847 705
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	96 549
TOTAL 1				OX	2 944 254
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				OH	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	(27 487)
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	(27 485)
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	449 543
Variation négative des stocks				OQ	8 586
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	1 279 874
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	2 544
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	1 740 547
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)				OG	1 176 223
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)				SA	1 176 223
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujetti à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD.					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)		GX	2 944 254	Effectifs au sens de la CVAE *	EY 0
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	0
Période de référence		GY	01012018	GZ	31122018
Date de cessation				HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. (*) Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1

1

(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122018

N° SIRET

33961066900048

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.DE.BAT

ADRESSE (voie)

97 Avenue Aristide Briand

CODE POSTAL

92120

VILLE

MONTRouGE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	0

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

☐ 1
☐ 1
(1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 3 3 9 6 1 0 6 6 9 0 0 0 4 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.DE.BAT

ADRESSE (voie) 97 Avenue Aristide Briand

CODE POSTAL 92120 VILLE MONTROUGE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	0
--	----	---

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2019)

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise A.DE.BAT

du 01012018

Adresse 97 Avenue Aristide Briand 92120 MONTROUGE

au 31122018

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1								
NOM, PRÉNOM, EMPLOI OCCUPÉ ET ADRESSE COMPLÈTE								
1	M. SICLIER LAURENT, PRESIDENT, 25 RUE DE FONTENAY 92330 SCEAUX							
2	M. SEFFIH NADIR, ASSISTANTE DE DIRECTION, 403 RUE ROGER SALENGRO, 92370 CHAVILLE, FRANCE							
3	M. ROUZIC LAURENT, CHARGE D'AFFAIRE, 7 RUE DU COUSERANS 78310 MAUREPAS							
4	Mme PARADA ISABELLE, COMPTABLE, 118 RUE D'AVRON 75020 PARIS							
5	MME ALLAIN Véronique, ASSISTANTE DE DIRECTION, 403 RUE ROGER SALENGRO, 92370 CHAVILLE, FRANCE							
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	115 886		3 092	118 978		7 927		126 905
2	44 267			44 267				44 267
3	42 137			42 137				42 137
4	43 751			43 751				43 751
5	37 250			37 250				37 250
6								
7								
8								
9								
10								
**	283 291		3 092	286 383		7 927		294 310

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		14 454
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		21 250
Total		35 704

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2018 (total col. 9 + total col. 10) 10	330 014	- de l'exercice 2018 10	(9 295)
- de l'exercice précédent 10	305 627	- de l'exercice précédent 10	(18 276)
Nom et qualité du signataire M. SICLIER Laurent, PRESIDENT		À MONTROUGE le 03052019	
Signature,			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.



IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS

2069-RCI

Si PME au sens communautaire, cochez la case

☐

Société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :

Nom, adresse :

SIREN :

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre :

☐

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (1)	Montant	
CIC	22 666	(1) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi : "APR" Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage "CSV" Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés "MAI" Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs "FOR" Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise "AUD" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles "CIN" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques "CCI" Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers "CIC" Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi "RAC" Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés "MEC" Réduction d'impôt au titre du mécénat "VEL" Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos "AUT" Autres crédits d'impôts
CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors DOM	1	339 977
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt dans les DOM	2	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés cotisant à une caisse de congés hors DOM	3	339 977
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés cotisant à une caisse de congés dans les DOM	4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	
Montant du CICE préfinancé		
Montant du crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
En présence de CICE, dans la colonne "Crédit d'impôt (1)" vous devez saisir "CIC", puis dans la colonne "Montant" vous devez saisir : (ligne 1 x 6 %) + (ligne 2 x 9 %) + (((ligne 3 x 6 %) + (ligne 4 x 9 %)) x 10/90) + ligne 5		
RÉDUCTION D'IMPÔT EN FAVEUR DU MÉCÉNAT		
Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		

II - CRÉDITS D'IMPÔTS AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (2)	Montant	
		(2) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi : "BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique "PTZ" Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété "CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche "CJV" Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo "ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social "CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif "RTA" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique "PVM" Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières "AUT" Autres crédits d'impôts
Si vous avez saisi AUT, précisez le crédit d'impôt :		
Si vous avez saisi CIR, précisez le montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM :		

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
Crédit d'impôt (3)	Montant	
		(3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi : "BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique "APR" Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage "PTZ" Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété "CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche "MAI" Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs "ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FOR" Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise "CIC" Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		
Crédit d'impôt (3)	Montant	

58, rue Singer
75 016 Paris
Téléphone / Fax: 01 46 47 45 98

Jean Marie Puel
Commissaire aux comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Associés,
Société ADEBAT
97, avenue Aristide Briand,
92120 Montrouge

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Société ADEBAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

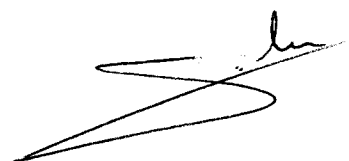
Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS – POINTS CLES DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce, je porte à votre connaissance les points clés de l'audit relatif aux risques d'anomalies significatives qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que j'ai apportées face à ces risques.

Ces appréciations s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Appréciation des produits et charges spécifiques aux différents dossiers d'exploitation et valider le caractère exhaustif du traitement des travaux réalisés.

S'assurer de la bonne réalisation des facturations et du recouvrement des créances clients.

Ces suivis constituent les éléments déterminant permettant d'apprécier le résultat spécifique de chaque opération et d'apprécier en fin d'exercice les produits et charges restant à comptabiliser sur opérations en cours.

Les tests approfondis effectués ont permis de constater le bien fondé des régularisations pour produits à recevoir, pour produits constatés d'avance ou pour charges à payer effectuées en cours et en fin d'exercice, ainsi que celui des concours bancaires obtenus.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES INFORMATIONS

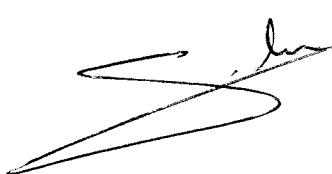
J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Dans le rapport d'activité établi par le Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels, je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données.

En application de la Loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiqués, notamment dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE L'ENTITE ET DE SES REPRESENTANTS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne estimé nécessaire pour l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, provenant de fraudes ou résultant d'erreurs.

Il incombe également à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son activité et d'appliquer la convention comptable de continuité de l'exploitation. Rappelons que les comptes annuels ont été arrêtés par la direction générale.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Un rapport sur les comptes annuels doit être établi, l'objectif du Commissaire aux Comptes étant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permet de détecter systématiquement toute anomalie significative. Ces anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs ; elles sont considérées comme significatives lorsque, prises individuellement ou en cumulé, elles peuvent influencer les décisions des utilisateurs des comptes.

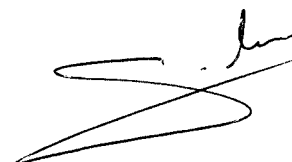
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, la mission du commissaire aux comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la Société.

Le Commissaire aux Comptes identifie les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives qui résulteraient soit d'erreurs, soit de fraudes, sachant que le risque de non-détection est plus élevé que celui résultant d'une erreur.

Le Commissaire aux Comptes apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables effectuées par la Direction. Il apprécie également le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation ; en cas d'incertitude sur la continuité, il doit attirer l'attention des lecteurs du rapport, en formulant si nécessaire une réserve ou en refusant de certifier. Le Commissaire aux Comptes apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels ; il évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à donner une image fidèle de la situation.

Fait à Paris, le 14 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes
Jean- Marie PUEL



ANNEXE

A.DE.BAT
56 Rue de Bercy, 75012 PARIS
Téléphone : 01 43 47 17 17
SIRET 33961066900048 - APE 4391B



FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant

Autres éléments significatifs

Néant

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2018 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices.
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.



3. Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

4. Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

7. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.
Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.
La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.
Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires

8. Comptes consolidés

Néant.



IMMOBILISATIONS

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations Réévaluation n	Acquisition s	Diminutions Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service	Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation n légale Valeur d'origine en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement et de développement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 540					10 540	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 540					10 540	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agenc- des constructions							
Installations techniques, matériel et outillage indu	32 812		3 717			36 529	
Installations générales, agencements divers	23 411					23 411	
Matériel de transport	154		2 326			2 480	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	43 952					43 952	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	100 328		6 043			106 372	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières	17 528		530			18 058	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)	17 528		530			18 058	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	128 397		6 573			134 970	

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

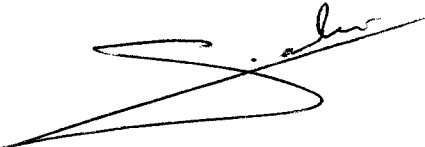


AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 482	58		10 540
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	10 482	58		10 540
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Inst. techniques, matériel et outillage industriel	28 023	2 749		30 771
Inst. générales, agencements, aménagements divers	21 818	583		22 400
Matériel de transport	154	2 480	154	2 480
Matériel de bureau et informatique, mobilier	29 197	6 515		35 712
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	79 191	12 326	154	91 363
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	89 674	12 384	154	101 903

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
TOTAL CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL



DÉPRÉCIATIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS				
Dépréciation sur immobilisations incorporelles				
Dépréciation sur immobilisations corporelles				
Dépréciation sur titres mis en équivalence				
Dépréciation sur titres de placement				
Dépréciation sur immobilisations financières				
Dépréciation sur stocks et en cours				
Dépréciation sur comptes clients	69 769			69 769
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL GÉNÉRAL	69 769			69 769



[Signature]

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	18 058		18 058
Clients douteux ou litigieux	83 818	83 818	
Autres créances clients	559 356	559 356	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	3 739	3 739	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 375	26 375	
Impôts sur les bénéfices	22 666	22 666	
Taxe sur la valeur ajoutée	15 186	15 186	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Créances diverses envers l'État et les collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	8 869	8 869	
Charges constatées d'avance	34 639	34 639	
TOTAL DES CRÉANCES	772 707	754 648	18 058

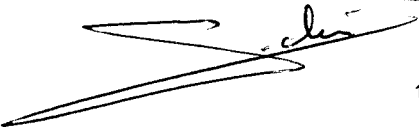
 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL



CAPITAL SOCIAL

	Nombre de titres			Valeur nominale
	À la clôture de l'exercice	Créés pendant	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires				
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales	2 000			74
Certificats d'investissements				

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

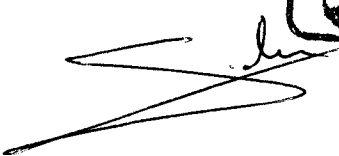


ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	7 184	7 184		
Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	417 765	417 765		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	73 193	73 193		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	83 863	83 863		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 099	1 099		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 271	1 271		
Autres dettes	1 132	1 132		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	62 887	62 887		
TOTAL DETTES	648 395	648 395		

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total au 31/12/2018	Total au 31/12/2017
	2 847 705		2 847 705	3 264 491
TOTAL	2 847 705		2 847 705	3 264 491

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montants
Charges d'exploitation	34639
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	34639

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Produits d'exploitation	62 887
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the stamp.

CHARGES À PAYER

	Montants
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 668
Dettes fiscales et sociales	74 291
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL CHARGES À PAYER	109 959

PRODUITS À RECEVOIR

	Montants
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	49 041
Disponibilités	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the stamp.

TABLEAUX DE GESTION

1 janvier 2018 au 31 décembre 2018

A.DE.BAT
56 Rue de Bercy, 75012 PARIS
Téléphone : 01 43 47 17 17
SIRET 33961066900048 - APE 4391B



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes.

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

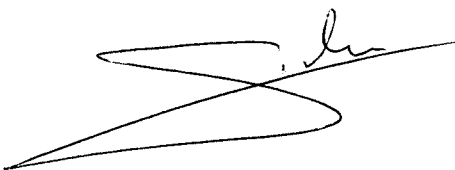
	Exercice clos le 31/12/2018		Exercice clos le 31/12/2017		Variation	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Ventes de marchandises						
Achats nets de marchandises						
Marge commerciale						
Production vendue	2 847 705	100%	3 264 491	100%	(416 786)	-13%
Production stockée	(27 487)	-1%	(16 111)	0%	(11 376)	-71%
Production immobilisée						
Production totale de l'exercice	2 820 218	99%	3 248 381	100%	(428 163)	-13%
Matières premières, approv. consommés	458 129	16%			458 129	
Marge brute de production	2 362 089	83%	3 248 381	100%	(886 292)	-27%
MARGE BRUTE TOTALE	2 362 089	83%	3 248 381	100%	(886 292)	-27%
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 847 705	100%	3 264 491	100%	(416 786)	-13%
Autres achats et charges externes	1 427 637	50%	1 647 946	50%	(220 309)	-13%
VALEUR AJOUTÉE	934 452	33%	1 600 435	49%	(665 983)	-42%
Subventions d'exploitation			1 000	0%	(1 000)	-100%
Impôts, taxes et versements assimilés	39 893	1%	31 467	1%	8 426	27%
Salaires et charges sociales	962 383	34%	987 464	30%	(25 080)	-3%
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	(67 824)	-2%	582 504	18%	(650 328)	-112%
Reprise sur am. & prov., transfert de charges	88 698	3%	24 321	1%	64 377	265%
Autres produits	2	0%	6	0%	(4)	-60%
Dotations aux amortissements	12 384	0%	15 020	0%	(2 636)	-18%
Dotations aux provisions						
Autres charges	2 544	0%	2 931	0%	(387)	-13%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	5 949	0%	588 881	18%	(582 932)	-99%
Quote-part des opérations en commun						
Produits financiers						
Charges financières	1 253	0%	380	0%		
RÉSULTAT COURANT	4 696	0%	588 501	18%	(583 805)	-99%
Produits exceptionnels	7 851	0%	15 583	0%	(7 732)	-50%
Charges exceptionnelles	3 991	0%	7 267	0%	(3 276)	-45%
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RÉSULTAT NET COMPTABLE	8 556	0%	596 817	18%	(588 261)	-99%





RATIOS

		Au 31/12/2018		Au 31/12/2017		Var.
		Montant	Ratio	Montant	Ratio	
RATIOS DE STRUCTURE						
Ratio d'état de l'outil de production	Immobilisations nettes	33 067	24%			
	Immobilisations brutes	134 970				
Ratio d'immobilisation de l'actif	Immobilisations corporelles	15 008	2%	21 137	2%	-1%
	Total actif	904 891		960 115		
Ratio de liquidité de l'actif	Actif circulant	871 824	96%	921 392	96%	+0%
	Total actif	904 891		960 115		
LES RATIOS DE SOLVABILITÉ						
Ratio d'autonomie financière	Endettement net	583 046	318%	782 737	448%	-130%
	Capitaux propres	183 152		174 596		
Ratio d'indépendance financière	Capitaux propres	183 152	100%			
	Capitaux permanents	183 152				
Ratio de liquidité	Actif circulant	871 824	134%			
	Passif circulant	648 395				
DURÉES DE CRÉDITS ET ROTATION DES STOCKS						
Délai moyen de règlement clients (jours)	Créances clients	573 405	72 j	690 485	76 j	-4 j
	Chiffre d'affaires	2 847 705		3 264 491		
Délai moyen de règlement fournisseurs (jours)	Dettes fournisseurs	417 765	105 j	512 608	112 j	-7 j
	Achats	1 427 637		1 647 946		
Délai de rotation des stocks (jours de CA)	Valeur moyenne du stock	43 960	6 j	74 801	8 j	-2 j
	Chiffre d'affaires	2 847 705		3 264 491		
RATIOS DE RENTABILITÉ						
Taux de marge brute d'exploitation	Excédent brut d'exploitation	(67 824)	-2%	582 504	18%	-20%
	Chiffre d'affaires	2 847 705		3 264 491		
Rentabilité commerciale nette	Résultat net comptable	4 696	0%	(2 682)	0%	+0%
	Chiffre d'affaires	2 847 705		3 264 491		
Ratio de productivité par salarié	Valeur ajoutée	934 452		1 600 435		
	Nombre de salarié					





ADEBAT
Sas au capital de 148000 euros
Adresse : 97 avenue Aristide Briand (92120) MONTRouGE
RCS NANTERRE 339610669

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du vingt- huit juin deux mille dix-neuf

Le 28 juin 2019 à 10H30,

Les membres de la société ADEBAT au capital de 148000 euros, se sont réunis en assemblée générale à MONTRouGE (92120) 97 avenue Aristide Briand sur convocation de chaque associé par lettre simple.

L'assemblée est présidée par Monsieur LAURENT SICLIER en sa qualité de Président de la société, conformément à l'article des statuts relatif à la direction de la Société (ci-après le **"Président de l'Assemblée"**).

Monsieur JEAN MARIE PUEL, commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président de l'Assemblée constate que l'assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le texte des résolutions proposées ;
- un exemplaire des statuts ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés et au Commissaire aux comptes ;

Puis le Président de l'Assemblée déclare que tous les documents et renseignements requis par la loi et les règlements devant être communiqués aux associés ont été tenus à leur disposition, au siège social ou sur le site internet de la société dont l'adresse figure sur l'avis de convocation, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de l'Assemblée rappelle que la présente assemblée générale est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Quitus de la présidence ;
- Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat.

Le Président de l'Assemblée ouvre la discussion et un débat s'instaure entre les associés présents.

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Personne ne demandant plus la parole, le Président de l'Assemblée met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Résolution n°1 : Approbation des comptes

L'assemblée générale des associés décide, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-SIX EUROS (8556 €), ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale des associés approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de MILLE QUATRE CENT TRENTE EUROS (1430 €) et qui ont donné lieu à une réintégration dans les bases imposables de l'exercice clos.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 : Affectation du résultat

L'assemblée générale des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-SIX EUROS (8556 €) de la manière suivante :

Dotation aux réserves :

- Dotation aux autres réserves : HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-SIX EUROS (8556€)

Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois dernières années.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3 : Conventions réglementées

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles mentionnées à l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4 : Pouvoir donné pour accomplissement des formalités

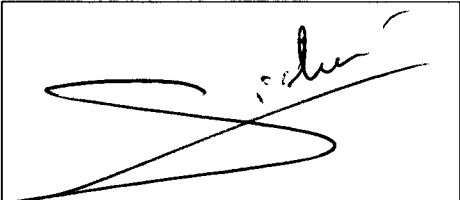
L'assemblée générale des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président de l'Assemblée remercie les associés pour leur présence et lève la séance.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de l'Assemblée.

Le Président de l'Assemblée



signature

